



Communiqué de presse

## Sir Michael Marmot et le professeur André Wyss deviennent membres d'honneur de l'ASSH

*Berne, 27 mai 2013. Les délégué-e-s ont élu, lors de l'Assemblée annuelle de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) les 24 et 25 mai à Berne, deux nouveaux membres d'honneur. Sir Michael Marmot a été nommé en reconnaissance de ses nombreux travaux de recherche sur les iniquités sociales dans le domaine de la santé. Le professeur André Wyss a quant à lui été distingué pour son engagement sans faille en faveur de la relève scientifique et du Prix Jubilé.*

### **Sir Michael Marmot**

Sir Michael Marmot a mené durant 30 ans un groupe de recherche sur les iniquités sociales dans le domaine de la santé et a établi sur mandat de WHO Europe une vue d'ensemble concernant ce thème. Il est actuellement à la tête de l'«English Longitudinal Study of Ageing» (ELSA) et il est impliqué dans plusieurs projets de recherche concernant l'influence des facteurs sociaux. Il est Directeur de l'«Institute of Health Equity» et MRC Research Professor en épidémiologie à l'University College London (UCL).

### **Professeur André Wyss**

Après avoir enseigné depuis 1987 en tant que professeur ordinaire à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, André Wyss a été nommé professeur honoraire en 2011. Il a été vice-doyen (1999-2002) puis doyen (2002-2006) de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne. Il était membre du jury Prix Jubilé depuis 1998 et Président de ce dernier entre 2001 et 2013.

Vous trouverez des informations supplémentaires et les photos en qualité d'impression sous :

<http://www.sagw.ch/fr/sagw/oeffentlichkeitsarbeit/pressemitteilungen/pm-2013.html>



Professeur André Wyss, Université de Lausanne, a été élu membre d'honneur de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) coordonne et encourage la recherche en Suisse dans les domaines de sa compétence. En tant qu'organisation faitière d'une soixantaine de sociétés savantes, elle défend leurs intérêts devant le Parlement, auprès des organes exécutifs, dans les milieux scientifiques et devant l'opinion publique. Elle a pour but d'assurer le lien entre le monde académique et la société. Disposant d'un budget annuel de 10 millions de francs environ, elle est dirigée par un Comité de dix-neuf membres issus de la communauté scientifique, de la politique et de l'administration. Son secrétariat compte douze collaboratrices et collaborateurs.